

République Française



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°052/2023

Séance du 19 décembre 2023

SAINT-DIONISY

L'an deux mille vingt-trois, et le dix-neuf décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 14 décembre 2023, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur GREGOIRE Jean-Christophe, Maire.

Présents : Monsieur GREGOIRE Maire, M. CHARRIERE, Mme FAUQUET, M. QUENTIN, Mme BOUCHOT, M. MONTILLET, M. ESTRADÉ, Mme CAMBET PETIT-JEAN, Mme MANE, Mme ZAJDNER, Mme ORAND-GABRIEL,

Absents excusés : M. FARGES

Absent non excusé : Mme LIRON, M. JURADO

Secrétaire : Mme FAUQUET

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	15
Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	11
Nombre de procuration :	01

**OBJET : CONVENTION AVEC LE SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DU GARD
POUR LA COLLECTE ET VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE
D'ENERGIE**

Rapporteur : François CHARRIERE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-17,
Vu la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005, et plus particulièrement son article 15,
Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, et plus particulièrement son article 78, et ses décrets d'application,
Vu le décret n°2010-1663 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux obligations d'économie d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie,
Vu le décret n° 2010-1664 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux certificats d'économie d'énergie,
Vu le projet de convention d'habilitation établi par Syndicat Mixte D'électricité Du Gard,
Considérant la volonté de la commune de s'engager dans une politique globale de maîtrise de l'énergie ;
Considérant l'intérêt pour la collectivité de se faire accompagner afin d'obtenir la meilleure valorisation des certificats d'économies d'énergie ;
Après en avoir délibéré, par 12 voix pour, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet de convention entre le Syndicat Mixte D'électricité Du Gard et la commune pour la collecte et la valorisation des actions éligibles aux certificats d'économie d'énergie.
- Autorise ainsi le transfert au SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DU GARD des Certificats d'Economie d'Energie liés aux travaux effectués par la commune pour réaliser des économies d'énergie dans son patrimoine, ce transfert étant effectué à des fins de valorisation de ces C.E.E. auprès d'un obligé,
- Autorise le maire à signer ladite convention d'habilitation avec SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DU GARD.



Saint-Dionisy, le 19 décembre 2023

Pour le Maire empêché,

Le 1^{er} Adjoint,

François CHARRIERE